

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 25 Novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAZIERT, régulièrement convoqué, s'est réuni au Foyer Communal, sous la présidence de Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire.

**Etaient présents:** CALVET Sébastien, CLERC Benjamin, DUFOUR Guy-Noël, DURAND Pierre-Jean, GAIKOWSKI Yolande, LAMBERT François, MEUNIER Xavier, PASINI Philippe, PEYVERGES - BERNARD Christine, SERRES Muriel et TRAVERT Valérie en deuxième partie du Conseil Municipal à 21 h 30.

**Procurations :** TRAVERT Valérie à LAMBERT François pour les points où elle n'était pas arrivée (arrivée à 21 h 30).

**Secrétaire de Séance :** DURAND Pierre-Jean.

## **1. Approbation du Compte-Rendu de la réunion du 21 Octobre 2021.**

Aucune remarque n'étant faite,

**Le compte-rendu de la réunion du 21 Octobre 2021 est approuvé à l'unanimité**

## **2. Délibération à prendre concernant les travaux d'éclairage de l'aire de convivialité (raccordement de 2 projecteurs pour le boulodrome).**

Le projet initial ayant été modifié (une seule piste de boules au lieu des deux initialement prévues et utilisation de l'extrémité du terrain de basket), il a été nécessaire de demander un nouveau devis pour l'éclairage de la zone : installation de 2 projecteurs à déclenchement automatique, ce qui permettra également un éclairage pour les personnes se dirigeant du parking vers l'escalier de l'école.

Le nouveau devis, moins onéreux que le précédent, s'élève à 3 418 € H.T. (4 101,70 € T.T.C.), avec une participation du SDEG s'élevant à 1 025 €. Le reste à charge pour la commune se monte à 3 076,70 € mais reste inclus dans le projet global « Aire de Convivialité » qui fait l'objet de subventions auprès du Conseil Régional et de la Communauté de Communes de la Ténarèze.

Un conseiller fait état du regret de l'institutrice, Madame DEMAISON, de ne plus disposer d'un terrain de basket véritable, avec deux panneaux, pour les séances EPS des enfants. Monsieur François LAMBERT, 1er adjoint lui répond qu'au moment de l'installation du boulodrome, Madame DEMAISON et Madame CAPITAIN, présidente de la MJC et en charge des activités sportives périscolaires de l'école, avaient été consultées et qu'elles n'avaient pas émis d'opposition quant à la suppression d'un des deux panneaux présents. Il ajoute que

par ailleurs, la surface existante ne possédait pas les dimensions d'un terrain de basket traditionnel (26 m au lieu de 28), et que le marquage au sol était celui d'un terrain de tennis. Pour satisfaire toutes les parties, il propose de faire l'acquisition d'un panneau de basket réglable (2,41 m pour les enfants, 3,05 m pour les adultes), et de solliciter le fonds de soutien aux associations pour participer à la réfection de la surface et du marquage au sol d'un terrain de mini-basket.

**Pas d'opposition ni d'abstentions sur le vote de ce nouveau devis. Les travaux sont approuvés à l'unanimité.**

### **3. Création d'un Conseil Intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance.**

Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire de Blaziert, explique qu' en collaboration avec plusieurs institutions (Gendarmerie, CIAS , Établissements scolaires)..., la Communauté de Communes de la Ténarèze a décidé, lors du Conseil Communautaire du 7 octobre 2021, la création d'un comité de sécurité et de prévention de la délinquance, qui se réunira au moins une fois par an, et qui complétera les attributions de l'actuel conseil local de sécurité (Condom) Les différentes communes de la Communauté de Communes de la Ténarèze doivent être consultées sur la mise en place de cette nouvelle structure.

**Pas d'opposition ni d'abstention. L'accord de la commune de Blaziert est donné à l'unanimité.**

### **4. Délibération portant sur le rapport de la CLECT 2021 de la Communauté de Communes de la Ténarèze.**

La CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) contrôle annuellement les charges autrefois assurées par les communes et désormais de la compétence de la CCT, pour déterminer la quote-part à verser par chaque commune au budget de la CCT. Pour Blaziert, il n'y a pas eu de variation du montant de ces charges transférées entre 2019 et 2020 : une délibération du Conseil Municipal n'est donc pas nécessaire.

Pour information, Monsieur Guy-Noël Dufour, Maire de Blaziert, rappelle que Blaziert va régler en 2021 25 332€ à la Communauté de Communes de la Ténarèze pour la prise en charge de ces compétences, qui concernent essentiellement la voirie, et pour une part très faible du total, les services de fourrière et de protection incendie (SDIS)

**Pas de vote.**

### **5. Participation au financement d'un voyage scolaire pour un enfant de Blaziert (Collège Saint-Exupéry, classe de 5e).**

Monsieur Guy-Noël Dufour, Maire de Blaziert, informe le Conseil Municipal d'un courrier reçu par la Mairie, émanant du Collège Saint-Exupéry de Condom, et invitant la commune à participer aux frais d'un voyage scolaire pour un enfant de Blaziert (montant 280 € pour la famille), si sa famille en fait la demande. Consultée, la famille a effectivement souhaité bénéficier de cette aide.

Monsieur Guy-Noël Dufour, Maire de Blaziert, précise que comme ce qui se pratique dans d'autres communes cette aide pourrait se monter à 50 €. Il n'est pas opposé à ce versement. Plusieurs membres du Conseil municipal souhaitent que la discussion ne porte pas sur cette demande particulière mais sur la règle que la Commune pourrait se fixer, afin d'établir une règle générale pour le futur. L'octroi de ce type d'aide devrait-il être conditionné à des conditions de ressources et si oui, est-on en mesure de faire la vérification ?

Compte-tenu des moyens financiers limités de la commune, il est alors proposé de concentrer les aides qui pourraient être accordées pour ce type de projet sur l'école primaire de Blaziert, et donc de ne pas attribuer d'aide individuelle à des enfants non scolarisés à Blaziert.

**Vote : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce principe.**

#### **6. Convention de mise à disposition de la salle des associations à Madame Christine PEYVERGES-BERNARD (cours linguistiques).**

Madame PEYVERGES - BERNARD présente rapidement son activité : organisation, le mercredi matin, d'ateliers de conversation en français pour étrangers, dans la salle des associations. Cette activité devrait se poursuivre jusqu'à la mi-juin.

Après discussion des membres du Conseil Municipal sur le principe de calcul du montant de l'indemnité à demander pour l'utilisation de cette salle mais aussi pour le Foyer, Il est proposé d'utiliser les tarifs horaires suivants :

- 2 Euros de l'heure pour la salle des Associations,
- 3 Euros de l'heure pour le Foyer.

Compte tenu de ce tarif, le montant mensuel qui sera porté dans la convention avec Madame PEYVERGES - BERNARD sera de 30 €.

**Pas d'opposition ni d'abstention. Cette proposition est adoptée à l'unanimité. (Madame PEYVERGES-BERNARD ne participe pas au vote).**

Le problème de l'isolation thermique de la salle des associations est cependant signalé. Une étude va être réalisée pour voir ce qui peut être fait simplement.

#### **7. Convention de mise à disposition du foyer pour des cours de Yoga.**

Ces cours se déroulent le jeudi matin, de 9 h à 10 h 30. Et compte tenu de la discussion au point précédent, le montant mensuel qui sera porté dans la convention pour les cours de Yoga sera de 20 €.

**Pas d'opposition ni d'abstention. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.**

#### **8. Déploiement de la fibre optique sur Blaziert en 2022**

Messieurs Guy-Noël DUFOUR, Maire, et François LAMBERT, 1<sup>er</sup> Adjoint, rendent compte au Conseil Municipal des réunions qui se sont tenues sur le sujet, le 19 octobre et le 17 novembre 2021 avec Gers Numérique et Gers Fibre, et le 23 novembre avec Gers Fibre et le SDEG.

Gers Fibre est une société d'économie mixte qui a été créée conjointement par Gers Numérique et Orange.

Dans l'optique d'une couverture totale du département en 2025 et compte tenu d'un budget limité, le principe retenu par l'organisme Gers Fibre est d'utiliser au maximum les structures aériennes existantes (poteaux téléphoniques et poteaux électriques des lignes électriques basse tension torsadé en bordure de routes). Lorsque de nouvelles installations sont nécessaires soit pour des tracés nouveaux soit sur des tracés téléphoniques enfouis sans fourreau, Gers Fibre procédera pour moitié à l'enfouissement des lignes, l'autre moitié étant déployée en aérien sur de nouveaux poteaux.

Messieurs DUFOUR et LAMBERT présentent ensuite les 6 zones de la Commune pour lesquelles ces nouvelles infrastructures sont nécessaires :

- la zone qui longe la RD n° 7,
- le bas du bourg et le chemin rural n° 9,
- lieux-dits Castera et Bladé,
- lieux-dits Pépourqué et Moulin,
- Lieu-dit Poumaret et liaison avec Roquépine,
- Lieu-dit Larroque et Capuran.

Pour chaque zone, sont présentées la proposition faite par Gers Fibre le 19 Octobre et l'avis donné par la mairie le 17 Novembre. Lors de la réunion du 23 Novembre, à laquelle participait le SDEG, Monsieur Le Maire a demandé de mutualiser certaines parties des travaux en profitant de l'enfouissement des lignes électriques haute tension en bas du village pour faire passer dans la même tranchée le câblage électrique et la fibre. Une nouvelle réunion avec les entreprises de travaux publics concernées par cette mutualisation aura lieu sur ce sujet début décembre.

Suite à cette réunion, Gers Fibre devrait donner un avis final sur les tracés et les infrastructures retenues.

Ce déploiement va mettre en place des Points de Branchement Optiques (PBO) pour les habitations en limite du domaine public (Voies Communales, chemins ruraux). Chaque propriétaire pourra alors choisir son opérateur commercial pour le raccordement entre le PBO et sa maison. Si l'alimentation téléphonique est actuellement assurée en aérien, le câble de la fibre utilisera tout simplement les poteaux existants.

Par contre, pour un certain nombre de foyers, la ligne téléphonique a été enterrée **sans fourreau**. Le raccordement nécessitera alors dans le domaine privé soit la mise en place de poteaux soit un enfouissement et ce **à la charge du propriétaire**.

Monsieur François LAMBERT, 1er adjoint, évoque la possibilité, pour les propriétaires concernés par ces travaux d'enfouissement de se regrouper pour mutualiser les coûts. Il est également indiqué que la Communauté de Communes de la Ténarèze sera saisie de cette question puisque toutes les communes membres seront confrontés au même type de problème. Cela dans le but de voir une aide possible de la Communauté de Communes de la Ténarèze.

## 9. Questions diverses

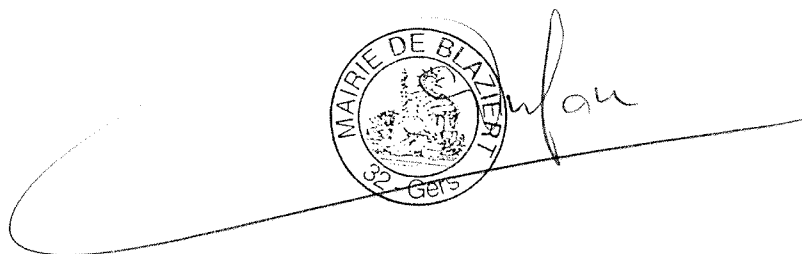
Monsieur François LAMBERT, 1er adjoint, donne des informations sur les travaux de l'antenne-relais de téléphonie mobile sur le château d'eau :

- l'élagage des arbres a été réalisé le 25/11,
- la dalle de béton qui recevra les armoires sera installée la semaine du 1er décembre,
- Courant décembre, seront installées les installations en hauteur (antennes),
- La mise en service est normalement prévue fin d'année.

Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire de Blaziert, fait le compte-rendu de la réunion de remise des diplômes pour le concours 2021 des Villages Fleuris, à laquelle il a assisté l'après-midi même accompagné de 3 autres bénévoles. Blaziert fait partie des 14 communes 4 fleurs au niveau de la région Occitanie mais seules 3 communes dont Blaziert ont cette distinction depuis plus de 20 ans.

La remise des diplômes au niveau national aura lieu à Paris le 14 décembre 2021. Monsieur DUFOUR y assistera. Il remercie tous les bénévoles de la Commune, sans l'implication desquels le renouvellement du label « Quatre fleurs » n'aurait pas été possible.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 21h 55.



The image shows a circular official seal of the Municipality of Blaziert. The seal contains the text 'MAIRIE DE BLAZIERT' at the top and '32 - GERS' at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a castle tower. A handwritten signature, which appears to be 'Dufour', is written over the seal and extends to the right.